

## CAMPING SAINTE ANNE \*\*

### CONDITIONS PARTICULIERES DE LOCATION

La location se fait par périodes hebdomadaires **du samedi à partir de 16 heures** jour de l'arrivée au **samedi 10 heures** jour de départ. En cas de panne ou de léger contre temps et, sauf avis contraire de votre part, le versement de l'acompte vous assure le maintien de la réservation 24 heures après la date prévue de votre arrivée. Passé ce délai nous nous réservons le droit de relouer le locatif, les sommes versées étant conservées par le camping

La location est personnelle, il est interdit de sous-louer ou de céder votre location à un tiers.

**30 JOURS** avant la date de votre arrivée, vous devrez payer le solde de la location. Le jour de votre arrivée, seuls les suppléments éventuels dus à une modification du contrat établi devront être payés.

En cas de déclaration inexacte du preneur, le présent contrat sera résilié de plein droit et les sommes versées resteront acquises au loueur. En cas de départ anticipé aucun remboursement ne sera effectué.

Toute annulation devra être notifiée par courrier, la date du cachet faisant foi. L'acompte versé reste dû au camping. Toutefois, cet acompte peut vous être restitué en cas de décès, maladie ou accident du demandeur, son conjoint ou ses enfants déduction faite des frais de réservation. Le montant total du séjour sera dû si vous annulez moins de 30 jours avant votre arrivée.

Tout locataire doit se présenter à son arrivée au bureau d'accueil, muni de son contrat pour recevoir les clés de la location.

Le camp est équipé de barrières automatiques. Vous devez vous stationner en dehors et venir enregistrer votre voiture à l'arrivée.

Un dépôt de garantie de **320.00 €** sera demandé à l'arrivée pour couvrir les éventuels dégâts qui pourraient intervenir dans nos locations.

Un inventaire vous a été adressé avec le contrat, veuillez le contrôler à votre arrivée et notifier toute réclamation dans les 24 heures. A défaut, les lieux, inventaires et matériel seront réputés conformes et en bon état.

**Le nettoyage de la location est à la charge du locataire. Un chèque de caution de 60.00 € vous sera demandé à l'arrivée pour le ménage du mobil home. En fin de séjour, la location doit être restituée en parfait état de propreté.**

**Les animaux ne sont pas admis dans les locations en juillet et août.**

### RAPPEL EXTRAIT DU REGLEMENT INTERIEUR

**SILENCE ET BRUIT** : En dehors des soirées organisées par le camping, le silence doit être total entre 22 h 30 et 8 h 00

**VISITEURS** : Ils restent sous l'entière responsabilité de leurs hôtes. Aucun véhicule supplémentaire ne sera accepté. **Dans tous les cas, ils doivent se présenter au bureau d'accueil en arrivant pour l'autorisation d'admission.** L'utilisation de la PISCINE, des TERRAINS DE JEUX, ET DES DOUCHES leur est interdite.

**SECURITE** :

**Incendie** : Seul le Barbecue à gaz est autorisé dans le camping. (Possibilité de location sur place)

**CIRCULATION ET STATIONNEMENT DES VEHICULES** : A l'intérieur du camp, les véhicules doivent rouler à une vitesse limite de 10 Kms/h . La circulation est interdite entre 22 H 30 et 8 H 00. Le portail étant fermé à 22 H 30, l'accès à votre emplacement doit se faire par le local poubelle.

**PISCINE** : Pour des raisons d'hygiène, les produits, les boissons, les cigarettes, les vêtements, les shorts de bain ainsi que les chaussures ne sont pas acceptés dans l'enceinte de la piscine. Seul le maillot de bain est autorisé.

**L'utilisation de la douche est obligatoire.**

Clause attributive de juridiction : Les litiges éventuels seront de la compétence exclusive du tribunal des Sables d'Olonne.

Chers clients, ces précisions étant nécessaires afin d'éviter toute équivoque, nous vous remercions de votre confiance et espérons que vous passerez d'excellentes vacances.